



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL *u*

NOTE DE SERVICE N° 010 /UL/P/SG/2022

A l'intention de la communauté universitaire et des motocyclistes

Le président de l'Université de Lomé rappelle à toute la communauté universitaire que le port de casque est obligatoire pour tout conducteur de motos circulant sur les artères du campus de Lomé.

De fermes instructions sont données au Corps de la Police universitaire pour veiller au contrôle strict de cette mesure à compter du **lundi 11 avril 2022**.

Lomé, le 30 MARS 2022

Le Président,



Professeur Dodzi Komla KOKOROKO